

moment, ils ne savent pas ce qu'il adviendra du colza ni ce que sera la situation l'automne prochain.

C'est la seule partie discutable du bill et on aurait pu la laisser en suspens. Nous aurions peut-être alors adopté cette mesure mineure sans trop de difficulté. Pour vous donner une idée de ce qu'on pense de la possibilité que le seigle, le lin et le colza tombent sous l'autorité de la Commission du blé, je cite un extrait de la *James Richardson and Sons Grain Letter No. 10* du 22 avril 1971:

...l'industrie a subi un choc cette semaine quand le ministre fédéral chargé de la Commission du blé, l'honorable Otto Lang, a annoncé aux Communes qu'il présenterait une modification à la loi sur la Commission du blé, qui donnerait à celle-ci autorité sur la vente de la graine de lin, du seigle et de la graine de colza. Plus tard, le ministre a assuré les céréaliculteurs que tout projet visant à modifier le système de commercialisation de la graine de lin serait longuement examiné par toutes les parties concernées avant de prendre effet, et que le gouvernement n'a encore rien décidé qui modifierait le régime actuel. A notre avis, cette assurance n'est pas un réconfort ni une bien grande consolation pour l'industrie, car une fois la modification adoptée et devenue loi, le gouvernement actuel ou l'un de ses successeurs, peut la mettre en vigueur par décret du conseil quand bon lui semble et sans consulter le Parlement. Si M. Lang avait réfléchi au tort que cette publicité nous cause sur les marchés internationaux de graines oléagineuses, il aurait consulté l'industrie avant de faire cette proposition.

En ce qui concerne spécialement la graine de colza, nous croyons—et la bourse des grains de Winnipeg a publié un communiqué dans ce sens—que le marché des opérations à terme a été l'un des facteurs les plus importants dans l'expansion et la croissance fantastique de notre production de cette denrée. Avant l'avènement des ventes à terme de la graine de colza, le producteur en ignorait totalement ou presque la valeur. Depuis plusieurs années de production toujours plus grande, le producteur a pu écouler sa récolte à des prix généralement très avantageux, ce qui lui fournissait l'argent dont il avait grand besoin lorsque les autres céréales languissaient et crouissaient. Au mieux de notre connaissance, la Rapeseed Association of Canada, tous les organismes provinciaux de graine de colza qui représentent les producteurs et tous les broyeurs de l'Ouest du Canada ne veulent pas que la Commission du blé se charge de la commercialisation de cette graine oléagineuse de plus en plus acceptable; en outre, les exportateurs et les broyeurs du Japon—notre marché le plus important—s'y opposent vigoureusement, et comme nous savons pertinemment que M. Lang connaît ces faits, nous ne pouvons comprendre pourquoi il l'inclurait dans l'amendement.

Les mêmes observations pourraient bien s'appliquer à la graine de lin, commercialisée sur le marché libre aussi loin que remontent les souvenirs de votre humble serviteur, sauf pendant une brève période après la seconde guerre mondiale alors que la Commission du blé s'en était chargée avec des résultats douteux. Pendant toutes ces années, la récolte a été écoulée très efficacement sur le marché libre, en apportant aux agriculteurs des recettes en espèces très satisfaisantes, sous le régime de l'offre et de la demande convenues dans tous les marchés en dernière analyse. La récolte de seigle est faible et sans importance dans l'ensemble, où elle disparaît en grande partie sur les fermes, et nous sommes sûrs qu'il n'y aurait aucun avantage à confier cette récolte à la Commission du blé.

La réaction n'ayant pas été favorable à l'annonce que le seigle, le lin et le colza relèveraient de la Commission du blé, le ministre a publié un communiqué le 11 mai 1971. En voici un extrait:

«Parce que des avances en espèces ne seront pas versées pour le colza, le lin et le seigle d'ici peu, le gouvernement n'a pas l'intention de faire relever la vente de ces céréales de la Commission canadienne du blé en ce moment,» a déclaré aujourd'hui l'hon. Otto Lang, ministre responsable de la Commission.

Si le ministre n'a pas l'intention de le faire, alors pourquoi proposer cette modification déconcertante qui suscite autant de consternation de toutes parts? Voici ce que dit le dernier alinéa du communiqué:

«Le gouvernement ne songe pas, je le répète, à modifier le régime de vente de ces céréales. Et je puis donner aux producteurs l'assurance qu'avant de le faire, il en discutera sérieusement avec tous les intéressés». M. Lang a-t-il ajouté.

Peut-être devrions-nous considérer ce que la Commission du blé a pu faire au cours des derniers mois, en songeant à ce qui pourrait se produire si cet amendement était adopté et entré en vigueur. Le ministre a prédit des ventes de grain records pour cette année, soit environ 700 millions de boisseaux, dont 500 millions de boisseaux de blé. Cela semble un peu trop optimiste. Les chiffres estimatifs des exportations de grains sont de 423 millions de boisseaux au 24 avril, soit en moyenne 12 millions par semaine. Comme il reste 16 semaines d'ici la fin de l'année-récolte, si on se base sur la moyenne jusqu'ici, nos exportations de grain devraient se chiffrer à environ 600 millions de boisseaux dont tout près de 400 millions de boisseaux de blé. A la fin de l'année-récolte 1970-1971, il resterait à peu près 750 millions de boisseaux en entreposage.

La saison de navigation dans les Grands lacs a été très longue. De 25 à 30 millions de boisseaux de moins que ce que nous aurions expédié habituellement ont été expédiés.

L'hon. M. Lang: On va établir un record.

M. Ritchie: Rien n'indique encore que les expéditions de grains atteindront un chiffre sans précédent. A la suite du programme LIFT qui mettra 10 millions d'acres de plus en jachère d'été qu'il n'y en a jamais eu dans l'Ouest, nous pouvons nous attendre à récolter 10 à 20 boisseaux de plus par acre que n'en aurait donné le chaume. C'est dire que nous aurons à compter avec 200 millions de boisseaux de plus que nous aurions pu en prévoir sans ce programme. De bien des manières, le ministre a gonflé les excédents une année d'avance avec ce programme.

Examinons le travail de la Commission du blé. Elle a connu des temps difficiles. Pendant les campagnes agricoles de 1967-1968 et de 1968-1969, la situation financière de la Commission s'est considérablement détériorée. L'année-récolte 1968-1969 a enregistré un déficit de 40 millions de dollars. La politique de retenue des grains a coûté 102 millions, le contribuable en payant 79 millions et le solde étant imputé aux cultivateurs. Une telle situation est due à la déplorable politique imposée à la Commission du blé, qui lui ordonnait de retenir le blé pour se conformer à l'Arrangement international sur les céréales à un moment où nos concurrents ne s'y conformaient pas. Il s'ensuit que la Commission, indépendante à l'origine, est sous le contrôle non des producteurs, mais du gouvernement, puisque ce dernier a dû la soutenir.

• (8.30 p.m.)

Espérons que la Commission du blé recouvrera son autonomie, une fois en meilleure posture, si jamais elle l'est. On peut se demander ce que l'avenir réserve à la Commission en matière de rapport entre les divers grains, notamment le colza et le blé. Il y a eu sécheresse prolongée.